



Le Sept juin d'ys tenu entrente trois je souffrare que j'ay leur
giveris billeves neys pris le tribual iudiciale de lais de laudre a f' aubry
patente a la mairie de la ville de f' aubry le 7 genbre nro 360
date 3.



Le Requête du sieur paul prout cultivateur de want marchand
de ses dommages a la ville de f' aubry, et pour lequel nro 2. instance
avoit et wantue et occupé l'exploit de laison et saisie ante
et attestation en valable greve signifie au nom de saignant
want juan pascal marchand parme domelie audit f' aubry
le vingt unz mai d'ys secesser heller de mes billeves, a la
dauois et signifie a antoine faure ouvrier marchand devant
donneler au lieu de communs de stichy afer qu'il ne deyond
en faisant je lais attestation pour comparoistre dans le delai de
la loi devant le tribual de première instance tant a
lais dans mes salles de justice a justice a f' aubry
faire sa declaration en la forme de droit des sommes entre
les mains lais arrettes et dy ames de lui que le constitut
debiteur nust pascal, autrement et fante pas lui de en faire de lais
declarer debutes pour le temple des sommes pour lesquelles lais
avent approuvé le principal et accouery, en faisant voix ordonner
que le premier constitutut que lui f' son fait a sera tenu
de debver en regurant billeves sommes pour lesquelles lais
avent approuvé en faisant mesme tems de l'assaut nro 360
nust pascal, le tout au depuis oultre a deyr, aussi telle
copie de laide d'assaut de lais ante et attestation en valable
greve, et en present copie audie faire en portant a la mesme
dauois a donelle en force a tout et de temps signante huit
autres vides hures

3 g'mier 3

Le 20
L'engagement de f' aubry le huit juin 1752
M. M. G. G. le comte de f' aubry d'auoyant

7 juillet 1898 {

abonnement au Journal des

Pour yearly payment for a number
of weeks

and postage for delivery



Dollar	1 - 50
Copy	" 38
Magazine	" 70
Postage	" 20
Mail	4 00
Sum	<hr/> $6 \frac{1}{2} .8$
	$2 .20$
	<hr/> $8 .98$